Quels sont les chiffres-clés de Bpifrance en Île-de-France ?
Bpifrance est à la fois une banque, un fonds d'investissement et une entreprise de conseil dont le capital est détenu à 50 % par l'État et à 50 % par la Caisse des Dépôts. Nos métiers couvrent le financement (à court, moyen et long terme), la création (avec notamment le Plan Quartiers), l'accompagnement (avec les accélérateurs, Bpifrance Université), l'international (assurance prospection, garantie à 50 % des fonds propres), l'investissement, l'innovation (incluant le Plan France 2030 dont Bpifrance est l'opérateur pour le compte de l'État), ainsi que la garantie pour les partenaires bancaires (pour faciliter l'octroi de crédits et limiter la caution personnelle).

Nous accompagnons les entreprises franciliennes à travers 3 directions régionales : Paris, Fontenay-sous-Bois et La Défense. En 2023 nous avons mobilisé 30 Mds€, dont 11,4 Mds€ de soutiens au financement, à la garantie et à l'innovation alloués à 12 353 entreprises grâce à des fonds propres, des fonds régionaux et des fonds Feder et 11,1 Mds€ pour le volet export. 1 818 entreprises ont été soutenues par 7 fonds régionaux thématiques (dont le fonds hôtellerie), 1 013 entreprises ont été accélérées et 17 239 porteurs de projets accompagnés via un réseau de structures que nous soutenons (Réseau Entreprendre, Initiatives…).



© Bpifrance

Pourriez-vous nous présenter le Plan Deep Tech ?
Ce plan consiste à apporter les outils permettant de faire émerger les technologies de rupture et générer la valeur de demain. Il s'agit d'accompagner le renouveau du

tissu industriel avec la création de startups industrielles, de passer d'une entreprise faiblement dotée en fonds propres et en salariés à une entreprise équipée d'un véritable outil de production. Cela implique de lever de nombreux verrous en matière de cash et de conseil pour la structuration de l'entreprise.



© Bpifrance

Inauguration de la centrale photovoltaïque de Gron avec le maire. Un projet de plus de 20 M€ et d'une surface de 14 ha pour une puissance de 14,2 MWc, ce qui permet d'éviter l'émission de l'équivalent de 992 tonnes de CO2 par an.
Cette installation produit 15 500 MWh/an, ce qui représente la consommation électrique équivalente à 5 167 foyers (hors chauffage)

Un exemple d'entreprise francilienne à nous donner ?
Je suis particulièrement fier de Vestack. Cette entreprise a été créée en 2019 à Paris par 3 actionnaires. Elle est spécialisée dans la construction de bâtiments modulaires biosourcés et s'appuie sur le jumeau numérique pour modéliser la construction et travailler directement sur la phase de construction. Grâce à cette technologie, la construction est deux fois plus rapide et trois fois moins émettrice en carbone, avec un coût additionnel nul par rapport à la construction traditionnelle. Une solution très compétitive ! Nous avons accompagné le financement du jumeau numérique puis déployé notre prêt Nouvelle Industrie (3 M€) afin d'accompagner le passage à l'échelle industrielle. Ce financement a sécurisé les investisseurs et permis de créer un effet de levier. La région Île-de-France a largement porté ce projet via son fonds d'investissement. Cet attelage haut de bilan a embarqué les banquiers pour compléter le plan de financement de l'outil industriel et des CapEx (capital expenditure) de développement. Nous espérons multiplier les sites industriels de ce type, investir dans d'autres innovations de rupture, donner l'envie de créer d'autres produits à forte valeur ajoutée, d'autres outils de production industrielle.

Quelles sont les problématiques spécifiques à l'Île-de-France en matière

d’innovation ?

Je vois deux freins majeurs à la création d’outils industriels. Le premier frein est le foncier, très rare dans la région. Par conséquent, plus de 70 % des projets financés se créent en dehors de l’Île-de-France alors qu’ils ont bénéficié de compétences régionales pour aboutir. Le deuxième frein a trait à l’autorisation d’exploiter. Les délais d’instruction et de délivrance des autorisations sont trop longs aujourd’hui. Le temps de l’administration n’est pas celui du business. Ce décalage génère un risque majeur : la captation d’une innovation par un concurrent qui développera le projet avant le porteur de projet initial. Il est temps de mettre fin aux projets retardés ou avortés !



© Bpifrance

Visite d’un site de revalorisation des déchets du groupe EPC.
Bpifrance a financé l’opération de création à hauteur de plusieurs millions d’euros